Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024 Publication : 25/06/2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTINGENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICHI

Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICHI
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Océane GODARD Madame Marie-Odile CHOLLET Monsieur Jean-Paul DURAND Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Vincent TESTORI Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Bassir AMIRI Madame Mélanie BALSON Madame Catherine DU TERTRE Madame Nora EL MESDADI Monsieur David HAEGY Madame Danielle JUBAN Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Céline RENAUD Madame Caroline **JACQUEMARD** Monsieur Bruno DAVID Monsieur Laurent **BOURGUIGNAT** Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Axel SIBERT Monsieur Patrice CHATEAU Madame Stéphanie MODDE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Fabien ROBERT Monsieur Olivier MULLER Monsieur Henri-Bénigne DE **VREGILLE** Madame Elizabeth REVEL Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE

Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD

Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET: LOGEMENT/ACTION FONCIERE 4 bis rue de la Cité - Cession de lots de copropriété

Il est rappelé que la Ville a décidé par délibération du 8 février 1988, l'acquisition d'une maison et de dépendances, lots n°6, 7, 9, 10 et 13 de la copropriété sise 4 bis rue de la Cité en vue de permettre la démolition des emprises nécessaires à l'aménagement de la rue Henri Vincenot.

Aujourd'hui, Monsieur et Madame Biville, propriétaires des lots immobiliers restants, sollicitent la Ville pour leur céder un local d'une superficie d'environ 14 m², vétuste, qui n'a pas pu être déconstruit pour des raisons techniques, une courette avec une partie de garage. Ces emprises foncières correspondent aux lots n°14 et 16 issus des lots n°6 et 13, en cours de régularisation dans le cadre d'un modificatif de l'état descriptif de division de la copropriété cadastrée section HI n°461 et 462.

Le maintien de ces biens dans le patrimoine municipal n'ayant pas d'intérêt, il est proposé de céder ces lots de copropriété, en l'état, libres d'occupation, moyennant le prix global de 15 000 €, étant précisé que le Service du Domaine a évalué la valeur vénale à 15 080 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de céder à Monsieur et Madame Frédéric Biville domiciliés 10 rue des Morins 71460 Saint Micaud, un local d'une superficie d'environ 14 m², une courette avec une partie de garage, en l'état, lots n°14 et 16 issus des lots n°6 et 13, en cours de régularisation dans le cadre d'un modificatif de l'état descriptif de division de la copropriété cadastrée section HI n°461 et 462 :
- de dire que cette cession interviendra moyennant le prix global de 15 000 € ;
- de dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

Scrutin Pour: 59 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 7 PROCURATION(S)